

Association nationale pour la promotion du label APP

2014

# RAPPORT D'ACTIVITE



# SOMMAIRE

<b>L'APapp en quelques mots</b> .....	<b>4</b>
<b>L'association en 2014</b> .....	<b>5</b>
UN BUREAU.....	5
DES MEMBRES - UN RESEAU.....	5
UNE EQUIPE NATIONALE.....	5
DES INSTANCES.....	6
<b>Suivi qualité et gestion du label APP</b> .....	<b>7</b>
LA LABELLISATION.....	7
LE MAILLAGE TERRITORIAL.....	7
<b>La promotion et le développement du réseau national APP</b> .....	<b>8</b>
LA LOI – L'APAPP PORTE SES PROPOSITIONS.....	8
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT.....	9
LES PARTENAIRES DE L'APAPP.....	11
<b>L'animation nationale du réseau national APP</b> .....	<b>13</b>
CORRESPONDANT REGIONAL DES APP EN TERRITOIRE.....	13
LES ASSISES NATIONALES DU RESEAU.....	13
UN RESEAU NATIONALEMENT MOBILISE.....	14
LA FORMATION DES ACTEURS APP.....	15
<b>Le réseau des APP en chiffres</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>17</b>
COMPTES ANNUELS 2014.....	17

## L'APapp en quelques mots ...

---

L'association a pour dénomination : APapp, association nationale pour la promotion du label APP - Atelier de Pédagogie Personnalisée. Propriétaire de la marque APP, elle rassemble les organismes de formation labellisés APP, dont l'ensemble constitue le réseau national.

Le label APP est un label pédagogique qui atteste de l'expertise d'un organisme à mettre en œuvre des formations personnalisées dans les domaines du socle et des compétences clés européennes.

Le cahier des charges national en définit le cadre général, les valeurs de référence, les principes fondamentaux, les modalités pédagogiques et les conditions de mise en œuvre. Tout organisme de formation peut prétendre au label APP à condition de répondre aux critères notifiés dans ce référentiel.

La démarche de labellisation est organisée selon une procédure rigoureuse et transparente. L'APapp fait appel à AFNOR Certification, un opérateur tiers et indépendant pour auditer les organismes de formation selon une procédure établie par la commission nationale de labellisation et l'Assemblée Générale de l'APapp.

---

En 2014, **112 organismes de formation sont labellisés APP sur le territoire national.**

Depuis sa création, l'APapp poursuit son ambition d'un label de qualité, répondant aux besoins des publics mais aussi des financeurs et décideurs, pour un meilleur et plus large accueil en formation des publics adultes dont les salariés et demandeurs d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, l'APapp a pour mission :

- une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences.
- la communication, la promotion de la démarche et l'échange auprès des acteurs du monde de la formation professionnelle.
- la consolidation des partenariats et le renforcement du maillage territorial pour un meilleur accueil en formation des publics salariés et demandeurs d'emploi.

En 2014, année de vote de la loi « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale », l'APapp a été particulièrement active auprès des acteurs politiques et économiques de la formation professionnelle.

Elle s'est mobilisée pour l'avenir sur les principaux enjeux de cette réforme pour le réseau des APP : la création du compte personnel de formation et la définition du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

La spécificité de l'offre pédagogique APP basée sur la personnalisation, la proximité, la capacité à répondre sur-mesure et en permanence aux demandes de formation, en fait une réponse incontournable pour la réussite de l'ambition affichée par la loi : permettre l'accès de tous, à tout moment à une offre de formation adaptée à chacun.

# L'ASSOCIATION EN 2014

## UN BUREAU

Un bureau qui par l'engagement de ses membres contribue au développement de l'APapp et à la reconnaissance du label APP - 9 membres dont 3 élus en 2014.

- Marie BOUCON, Présidente (ACIFE, APP Chatillon et Clichy).
- Mylène CHASSANG, Trésorière (ACPM, APP Marseille, Toulon, Brignoles et Antibes).
- Gérard CORNU, Administrateur, par délégation Yves VERNON (MEDIAFORMATION, APP Rouen Rive Droite).
- Vincent COUDERT, Administrateur - par délégation Nirole MARTY (COBAS Formation, APP Arcachon).
- Fanny DOERR, Administrateur (GIPFI SCOP, APP Strasbourg).
- Paloma GARCIA, Administrateur (FONDESPIERRE, APP Lunel).
- Michel MARCHAND, Administrateur (ILEP, APP Lille).
- Muriel MARSEGLIA, Administrateur (RE.FORM.E, APP Strasbourg 2).
- Philippe TRUFFAUT, Administrateur (ASTROLABE FORMATION - PFD, APP Villemomble).

## 6 réunions de bureau en 2014.

Il est à noter la place particulière occupée par Michel TETART dans la fonction de « conseiller ». Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp. Il accompagne notamment la directrice lors des rencontres avec les institutions politiques et économiques de la formation professionnelle.

## DES MEMBRES - UN RESEAU

Les organismes labellisés APP sont les membres et les adhérents de l'APapp. Ils constituent le réseau national des APP.

→ 112 APP en 2014.

Comme chaque année, l'APapp sollicite l'ensemble des organismes de formation labellisés pour une souscription financière annuelle permettant de développer le réseau et la démarche APP, d'assurer sa visibilité au niveau national et le suivi de sa qualité.

Fin 2013, l'assemblée générale de l'APapp a décidé d'augmenter le montant de la souscription - de 461.54 € HT à 687.50 € HT - pour maintenir l'ensemble des missions portées par l'APapp et permettre le développement de nouveaux projets (DIPE et CCCE, cf. page 9 et 10).

*En 2012 et 2013, l'APapp a bénéficié de fonds FSE pour 50% de son budget total. La nouvelle programmation FSE ne permet plus de financer l'ensemble des activités d'une association.*

## Une assemblée générale en 2014.

## UNE EQUIPE NATIONALE

En lien avec le bureau, l'équipe d'animation nationale a pour mission d'assurer la promotion du label APP, de suivre et de valoriser l'activité APP des organismes labellisés et de piloter les campagnes de labellisation. **Au-delà de ces obligations liées à la gestion du label, l'APapp est en charge de l'animation nationale du réseau et du développement et de la pérennité de la démarche APP.** En 2014, l'équipe nationale de l'APapp s'est étoffée ; elle se compose fin 2014 d'une directrice, une chargée de développement et d'animation du réseau, une chargée de projets et une assistante administrative **soit en équivalent temps plein 2,6.**

L'APapp suit tout particulièrement l'actualité et les évolutions du monde de la formation afin d'être au cœur des réflexions et d'être en mesure de relayer et d'informer le réseau des APP.

## DES INSTANCES

**Le Comité national d'orientation et de suivi des APP (CNOS) :** une fois par an, cette instance réunit, au niveau national, les partenaires institutionnels, politiques et économiques du réseau. Lors de cette rencontre les actions menées par l'APapp et le réseau sont exposées et de nouvelles réflexions sont présentées afin d'évoquer l'enjeu et le rôle du réseau et de la démarche dans le paysage et les politiques de formation. Le CNOS est présidé par André Moisan, maître de Conférence et chercheur du laboratoire LISE (Cnam – CNRS).

**La Commission nationale de labellisation (CNL) :** inscrite dans les statuts de l'APapp, elle est garante du bon déroulement de la procédure de labellisation APP pour tout organisme de formation qui en fait la demande. Elle est l'instance de décision sur l'attribution, le retrait ou la suspension du label. Les membres qui la composent accompagnent également l'APapp dans la conception, le réajustement et

l'aboutissement des étapes de la procédure de labellisation. Ses membres sont issus de 4 collèges : 1) Représentants des organismes de formation porteurs d'APP ; 2) Commanditaires sollicités par l'APapp : DGEFP, Association des Régions de France, OPCA ; 3) Partenaires institutionnels : ANLCl, CNED, CAFOC ; 4) Experts-chercheurs.

**La commission prospective :** elle est l'instance de réflexion de l'APapp qui se met en place lorsque le réseau s'accorde sur la nécessité de réfléchir à son devenir. Elle permet d'anticiper les évolutions futures ou à venir, et dessine les orientations possibles de la démarche APP, du réseau des organismes labellisés, et de sa structuration au niveau local et national. Elle est ouverte aux membres du réseau. Des partenaires peuvent également y être associés. Une fois les thématiques définies, elle s'organise en groupes de travail.

# SUIVI QUALITE ET GESTION DU LABEL APP

## LA LABELLISATION

Un cycle de renouvellement des labellisations pour 120 APP bénéficiant du label a commencé début 2014. A l'issue de 3 années, chaque organisme doit faire l'objet d'une nouvelle procédure dont un audit sur site. L'APapp a décidé de poursuivre sa coopération avec AFNOR Certification. Une journée de formation des nouveaux auditeurs s'est déroulée au siège de l'AFNOR en mars 2014. Elle a été suivie, en octobre 2014, d'une demi-journée d'échanges sur le retour d'expérience des auditeurs après les premières visites sur site.

**59 organismes de formation ont été labellisés APP en 2014.** 56 dans le cadre de la procédure de renouvellement, 3 pour une labellisation initiale. La CNL s'est réunie 4 fois. 10 organismes de formation n'ont pas renouvelé leur label APP en 2014 (fermeture, déclin de l'activité liée aux compétences clés, ...).

## LE MAILLAGE TERRITORIAL

L'un des principaux objectifs de l'APapp est d'accroître le nombre de sites APP, en particulier dans les régions où il n'en reste aucun afin de faciliter l'accès aux savoirs et à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble de la population. **Des rendez-vous offrant des perspectives encourageantes ont eu lieu en 2014.**

**Pays-de-la-Loire** : suite à une présentation de l'APapp à l'ensemble des Maisons Familiales et Rurales (MFR) du Pays-de-la-Loire, une structure - Val de Sèvre Formation MFR - a soumis sa candidature fin 2014 et se présente comme un centre « pilote régional » pour le réseau des MFR.

**Martinique** : le 27 février 2014, une rencontre a été organisée par l'AGEFMA Martinique (Carif-Oref) animée par Jean Vanderspelden pour le compte de l'APapp avec des organismes de formation. Cette rencontre a été une réussite. Au vu des questionnaires d'évaluations, un niveau de satisfaction générale traduit bien l'implication et l'intérêt des participants et de l'AGEFMA sur la problématique proposée : « Redonner une nouvelle dynamique au réseau des APP en Martinique ».

**Rhône-Alpes** : le réseau des CFPPA de la région montre un intérêt pour le label APP - présentation de l'APapp le 26 mars avec 7 CFPPA ; visite de l'APP de Nîmes porté par un CFPPA le 27 mai. Quant au CNAM de Lyon, il s'interroge sur la pertinence pour l'institution d'être labellisée APP.

**Belgique** : le FOREM (service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie) organisme de formation national a pris contact avec l'APapp. Ils sont intéressés par la démarche APP car ils souhaitent développer des méthodes spécifiques d'accompagnement, de personnalisation et de valorisation des parcours pour leur public adulte.

### Dimension qualité de l'offre de formation

Objet d'un chapitre unique dans la loi du 5 mars 2014, l'enjeu qualité repose notamment sur les Opca, les Opacif, l'Agefiph, Pôle emploi, l'État et les Régions. Six financeurs désormais chargés de « s'assurer de la capacité du prestataire de formation à mettre en œuvre des actions de formation de qualité ». Un premier projet de décret est paru fin 2014. Il s'agira principalement de vérifier la capacité du prestataire à proposer des offres cohérentes avec le public cible et la nature des actions, du positionnement à la réalisation. La qualité de l'offre de formation devrait, plus que jamais, reposer sur les labels, certifications ou normes.

**Une opportunité pour le label APP ?** L'APapp suit ce dossier de près.

## LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU NATIONAL APP

Pour tous les acteurs de la formation professionnelle, le temps fort de l'année 2014 a été le vote, par le parlement, de la loi du 5 mars 2014 « **relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale** ». Des points majeurs de ce texte vont impacter le réseau APP dès 2015, la création du Compte Personnel de Formation (CPF) et du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), la définition du Socle commun de connaissance et de compétences professionnelle et le projet de décret sur la qualité des actions de formation.

La place centrale accordée aux territoires d'une part et aux personnes de l'autre ouvre des perspectives à la démarche APP et permet au réseau de valoriser l'expérience, de développer et partager le savoir-faire unique acquis depuis maintenant 30 ans (en 2015).

### LA LOI - L'APAPP PORTE SES PROPOSITIONS

Au regard de cette actualité, l'APapp a été porteuse, tout au long de l'année 2014, d'un projet tourné vers la reconnaissance du réseau et de la démarche APP. L'association a multiplié les actions, les contacts, les rencontres, pour mettre en œuvre les accords signés avec ses partenaires et veiller à être présente et entendue au moment où se préparait la réforme de la formation professionnelle.

**L'APapp a été très active dans la phase préparatoire et tout au long des discussions à l'Assemblée Nationale comme au Sénat :** *actualisation et diffusion du manifeste pour l'action APP, dépôt de propositions d'amendements, contributions aux documents produits par le « collectif des présidents\* » et le CNFPLV, participation à l'Université d'Hiver de Centre Inffo à Biarritz.*

**Le collectif des Présidents\*** : Pendant plus d'un an, cette instance, regroupant une trentaine de structures de la « société civile » dont l'APapp, a auditionné une trentaine de personnalités du monde politique, syndical et de la formation pour faire des propositions pouvant être inscrites dans la loi. Largement diffusé, le document produit\* a été remis aux ministres concernés et à la présidence de la République. \* « Réussir les transitions ».

**L'APapp a ensuite poursuivi sa série de rencontres avec les acteurs et les responsables de la mise en œuvre de la loi de mars :** Catherine DESSEIN, Directrice du projet CPF et Mikael CHARBIT, Adjoint au chef de mission des politiques de formation et de qualification à la DGEFP ; Philippe DOLE, Inspecteur général à l'IGAS ; Xavier ROYER, Directeur ingénierie des compétences à OPCALIA et co-animateur du Comité Observatoires et Certifications (COC); Maryse DUBOIS, Déléguée nationale du réseau des CARIF-OREF.

Au fil des rencontres, l'APapp a affirmé que les APP peuvent et doivent contribuer à la réussite d'une nouvelle approche de la formation professionnelle et des modalités de reconnaissances associées.

**Les partenaires reconnaissent aux APP une compétence spécifique qui devrait leur permettre de construire une réponse de formation adaptée, centrée sur la personne.**

## L'APapp collabore avec le Comité Observatoires et Certifications

En prenant appui sur les travaux de la commission prospective, l'APapp a apporté l'expertise APP aux travaux du COC dont l'objet était de construire le référentiel attaché au « socle de connaissances et de compétences professionnelles » figurant dans la loi du 5 mars 2014, premier « maillon » du Compte Personnel de Formation pour un nombre important de salariés et de demandeurs d'emploi. Le référentiel du « socle de connaissances et de compétences professionnelles » fait aujourd'hui l'objet d'un décret. **Un groupe de travail au sein de l'APapp, a conçu un outil de positionnement/certification prenant appui sur ce référentiel.**

## INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Les APP sont inscrits dans un processus d'innovation permanent. Depuis la création de l'APapp, réflexions et innovations pédagogiques se sont instituées formellement par la mise en place de la commission prospective qui réunit membres du réseau et chercheurs. Cette commission prospective est la réunion de compétences et de partage d'expériences d'acteurs engagés dans la problématique de l'accès à la formation des publics adultes. Les travaux sont menés en liens étroits avec l'évolution des politiques de formation, de l'environnement socio-économique, des technologies et surtout des besoins des publics adultes en formation. C'est dans ce cadre que depuis fin 2013, des travaux ont été conduits sur deux thématiques dont les objets sont devenus :

- **le DIPE Socle**
- **la Certification Compétences Clés Européennes (C.C.C.E)**

Ils ont fait l'objet de travaux intensifs tout au long de l'année écoulée.

**DIPE Socle - Dispositif Individualisé de Positionnement et d'Évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles** : dès le démarrage du chantier, l'objectif poursuivi par la commission est de créer un dispositif de positionnement, un service proposé à la personne qui doit agir comme un révélateur de la nature, du type et du niveau de connaissances et de compétences. Ce savoir-faire « à positionner » est certainement une des clés de la démarche APP et un marqueur de sa spécificité. L'objectif est de provoquer une prise de conscience sur ce que la personne sait et ce qu'elle est capable de faire et d'initier une dynamique de projet associée à l'envie et au désir d'apprendre. Au démarrage, le cadre envisagé est le référentiel européen des compétences clés européennes mais très vite, la commission décide de créer cet outil en lien avec le référentiel « socle de connaissances et de compétences professionnelles » défini dans le cadre du COC. L'objectif étant de créer un outil qui puisse être activé dans le cadre de la réforme et ainsi être accessible au public. Depuis, l'APapp, entourée de professionnels du réseau des APP, a œuvré à la création d'un outil baptisé DIPE – « Dispositif Individualisé de Positionnement et d'Évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Plusieurs usages du DIPE Socle sont envisageables : une certification des connaissances et compétences du Socle ; une clé possible ouvrant l'accès au CPF et légitimant son utilisation ; un outil possible du CEP.

Cet outil a notamment été présenté au Comité National d'Orientation et de Suivi des APP en présence des partenaires. Tous identifient le « temps d'avance » du réseau et confirment leur intérêt pour les travaux conduits par l'APapp.

**CERTIFICATION DES COMPETENCES CLES EUROPEENNES** : si la loi de mars 2014 a retenu le « socle de connaissances et de compétences professionnelles », la démarche APP n'est pas réservée exclusivement aux niveaux infra V, l'APapp a décidé de lancer un projet ambitieux « de certification des compétences clés européennes ».

Ce projet s'appuie sur la commission prospective, le CNAM et le groupe de chercheurs associés : André Moisan et Jean-Luc Ferrand : chercheurs du CNAM ; Véronique Leclerc : CIREL Trigone – Lille ; Evelyne Deret : Comité Mondial de l'apprentissage tout au long de la vie ; Bénédicte Pinot : doctorante.

*La commission prospective avait d'abord envisagé de mettre en place une « conférence de consensus » dont le sujet aurait été de faire un état des lieux de l'existant et de doter l'ensemble des acteurs d'une « boîte à outils référentiel ». Il a finalement été décidé de créer un référentiel aux couleurs de l'APP qui tienne compte des spécificités de la démarche APP.*

Toutefois, pour alimenter les travaux de ce groupe de travail, il a été décidé de s'inscrire dans un projet européen sur le thème de la certification, porté par le CNAM, dont l'APapp est le partenaire opérationnel pour la France réunissant des partenaires italiens, portugais et allemands,... Le dossier du projet a été déposé en avril 2014. En liste d'attente, il n'a finalement pas été retenu par l'agence européenne ERASMUS +. Cependant, l'APapp et le Cnam ont redéposé ce projet le 30 mars 2015.

### Colloque sur l'autoformation - 29-30-31 octobre - Strasbourg



L'APapp a participé au colloque organisé par l'Université Paris-Ouest Nanterre sur le thème : **Apprendre par soi-même à tous les âges de la vie adulte**. L'intitulé de l'atelier, porté par l'APapp et le réseau des APP Alsaciens : « Rôle des APP dans la littératie numérique ».

La démarche APP était également à l'honneur dans l'atelier animé par Jean Vanderspelden (ITG) & Yamina Bouayad (APP Sète) : « Autoformation accompagnée et adultes peu qualifiés ».

## LES PARTENAIRES DE L'APAPP ET DU RESEAU

### ZOOM sur le CNOS 2014

Le réseau des APP a réuni son Comité National d'Orientation et de Suivi annuel le mercredi 12 novembre au Cnam à Paris. Initiée par l'APapp, cette réunion a rassemblé plus d'une cinquantaine de partenaires : OPCA, institutions, organismes de formation et responsables d'APP. Les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle ont été au centre de cette édition 2014 présentés et commentés lors d'une table ronde par Jean-Marc Huart, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP, Laurence Martin, de la confédération FO et membre du Copanef, et Gwenaëlle Ruaud d'Uniformation. Marie-Anne Corbin, la directrice de l'APapp, a présenté le DIPE Socle élaboré par le réseau en rappelant que ce dispositif répond à une double logique, celle du positionnement et celle de la certification et s'inscrit dans les valeurs de la démarche APP : accompagnement, positivité et interactivité. Dispositif perçu très positivement par l'ensemble des participants de la table ronde.

## Les partenaires institutionnels et politiques



La **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)** a accompagné le développement de la démarche APP. Elle a été propriétaire de la marque APP de 1998, année de dépôt de cette marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, à 2009, année de cession de la marque à l'APapp. Depuis, l'APapp rencontre régulièrement la DGEFP afin de l'informer sur son activité et de celle du réseau. En 2014, plusieurs réunions de travail se sont tenues pour définir les bases d'une nouvelle convention de partenariat. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour l'APapp d'échanger avec la DGEFP des informations sur la réglementation et les évolutions politiques.



En 2012, l'APapp a signé une convention de coopération avec l'**Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme**. Les deux partenaires ont ainsi affirmé leur volonté de contribuer ensemble à construire et à pérenniser une offre de service adaptée aux personnes adultes en situation d'illettrisme, favorisant la maîtrise des compétences clés définies dans le cadre européen. **L'APapp est membre du comité consultatif de l'ANLCI** « pour que la lutte contre l'illettrisme soit une composante essentielle de la formation tout au long de la vie ». L'ANLCI participe aux travaux du CNOS (Comité National d'Orientation et de Suivi des APP) et participe aux travaux de la CNL (Commission Nationale de Labellisation).



L'APapp est membre du **Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance (FFFOD)** qui milite pour une politique de développement des formations ouvertes et à distance et une meilleure prise en compte de ces formations par les financeurs. En 2014, l'APapp et le FFFOD ont co-organisé un colloque intitulé « Numérique : ordre et désordre des apprentissages » (cf. page 14).

Le développement de la FOAD et d'outils numériques au sein du réseau des APP est particulièrement encouragé afin de faciliter l'accès à la formation à un plus grand nombre de personnes. Grâce aux outils numériques, les APP peuvent « délocaliser » la formation des centres au sein d'antennes rurales voire directement chez les apprenants ou dans les entreprises.

**le cnam** L'APapp et le **Cnam** partagent la même mission de service public : permettre l'accès aux savoirs et développer les compétences de l'ensemble de la population. Les deux réseaux s'inscrivent dans les valeurs de la formation tout au long de la vie et de la citoyenneté. De nature différente, ils sont complémentaires pour rendre la formation accessible à tous autant par leur approche pédagogique que leur ancrage territorial. Le Cnam assure la présidence du CNOS des APP et participe à la CNL. L'institution participe également aux travaux de la commission prospective.

Il existe également des projets de partenariat sur les territoires à l'instar du projet « Formation-projet-orientation-solidarité ». Un programme original et expérimental sous la forme d'une formation-action a été mené avec le Cnam Alsace en partenariat avec l'université de Haute Alsace et l'APP de Mulhouse depuis 2014. Cette action est à destination des jeunes de niveau bac validé, en questionnant sur leur avenir et prêts à s'engager dans un Service Civique. L'objectif est de permettre à ces jeunes de clarifier leur orientation, de définir un projet de formation professionnelle et de valoriser des savoir-faire et savoir-être.

## Les partenaires commanditaires



L'APapp et **Intergros**, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) du commerce de gros et international, collaborent pour mettre le dispositif de formation « **Compétences clés dans la logistique** » à portée de toutes les entreprises notamment les TPE et PME grâce au système d'entrées et sorties permanentes et la souplesse organisationnelle des APP. Dans le cadre de cet accord, l'APapp, au nom du réseau des APP, devient prestataire pour la mise en œuvre de la formation. L'APapp est le représentant unique de l'ensemble des APP en tant que tel, elle sous-traite à chacun des APP la formation des salariés.



Dans le cadre d'une convention nationale avec l'APapp, **Uniformation**, OPCA des entreprises de l'Économie sociale a référencé l'ensemble des organismes labellisés APP pour la mise en œuvre de réponses formation relatives à la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition d'un socle de compétences. Ce référencement a pour vocation d'être utilisé en interne par les équipes opérationnelles d'Uniformation. Les APP continuent de gérer « en direct » avec les entreprises adhérentes. La convention nationale a également pour objet de définir les modalités opérationnelles de partenariat et de coopération entre Uniformation et l'APapp pour contribuer à construire et pérenniser une offre de services adaptée, favorisant la maîtrise des compétences clés définies dans le cadre européen. Uniformation est membre et participe aux travaux du CNOS et de la CNL.

En 2014, l'APapp a rencontré de nombreux OPCA afin de faire citer le réseau des APP comme un opérateur majeur pour la mise en œuvre de formation dans le domaine des compétences clés : OPCALIA, AFDAS, AGEFOS-PME, FAF TT, FAFIH ... L'association s'est également positionnée pour répondre, au nom du réseau national, à certains appels d'offre.



Suite à un appel d'offre national du **groupe ACCOR** en juin 2012 - « Evolution de la démarche « Hôtel A la Lettre », formation aux compétences de base » - l'APapp, au nom du réseau des APP, a été retenue comme prestataire pour la mise en œuvre de formation aux « compétences clés en situations professionnelles ».

Un groupe de 4 experts, issus du réseau, a été mis en place par l'APapp afin de créer un kit pédagogique spécifique - une mallette contextualisée au secteur professionnel de l'hôtellerie.



La **SOCOTEC** s'appuie sur la capacité d'accueil, d'accompagnement et l'équipement, notamment informatique, des espaces labellisés APP, pour faire passer des certifications.

# L'ANIMATION NATIONALE DU RESEAU APP

## CORRESPONDANT REGIONAL DES APP EN TERRITOIRE



En 2014 l'APapp a organisé 4 rencontres avec les correspondants régionaux APP. Le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'Apapp nationale et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale. Le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale est l'un des sept fondamentaux de la démarche APP.

Certaines régions sont organisées et ont trouvé des moyens de financer une animation régionale (Alsace, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-D'azur).

### Les correspondants régionaux APP identifiés

Région	Nombre d'APP	Correspondant régional	APP
Alsace	9	Louis Huberty	Animateur Régional
Aquitaine	5	Nathalie Sanon	APP Bayonne
Basse-Normandie	2	Maryse Leguay	APP Alençon
Franche-Comté	5	Isabelle Lemonier	APP Béthoncourt
Haute-Normandie	8	Stéphanie Juquin Burel	APP Rouen RD
Ile de la Réunion	3	Michel Payet	APP Saint-Clotilde
Languedoc Roussillon	17	Paloma Garcia	APP Lunel
Mayotte	2	Pascal Rolland	APP Mamoudzou
Nord-Pas-de Calais	7	Roselyne Dureisseix	APP Arras
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	Christian Toucas	APP Provence Verte
Poitou-Charentes	9	Virginie Chabanais	APP Cognac

## LES ASSISES NATIONALES DU RESEAU



Pour la 5<sup>ème</sup> édition des assises nationale des APP, l'APapp a donné rendez-vous aux APP à Cognac en région Poitou-Charentes. 70 professionnels du réseau venus de toute la France, se sont réunis les 12 et 13 juin 2014 au centre des congrès de la ville.

En 2013, a eu lieu la première édition des assises décentralisées, l'organisation de cet événement à Cognac en 2014 confirme son caractère particulier en offrant l'occasion aux APP de mettre en valeur leur région et leur fonctionnement en réseau.

Sur le même modèle que 2013, cette 5<sup>ème</sup> édition a mixé temps de travail, d'échanges, de débats et de convivialité. Premier temps de ces assises, la restitution des groupes de travail de la commission prospective.

Le vendredi matin, des ateliers d'échanges de pratiques ont permis d'explorer trois thèmes : le développement économique d'un APP ; l'optimisation du centre ressources comme modèle économique ; le développement de l'ancrage territorial.

Une table ronde animée par Marc Dennerly, directeur de C-Campus, a clôturé ces assises 2014. Cette table ronde a réuni Christophe Comparat, chargé de mission à Agefos PME, David Thomas, responsable développement RH de la société Hennessy du groupe LVMH, Marie Horreau-Bigot, chargée de mission VAE de la région Poitou-Charentes, et Bénédicte Veilex, déléguée régionale adjointe à l'Agefiph.

## UN RESEAU NATIONALEMENT MOBILISE

Pour la seconde année, l'ensemble des organismes du réseau était appelé à participer à « APP EN RESONANCE ». Les APP se sont mis en synergie nationale pour résonner en écho, prouvant ainsi la force du réseau : portes ouvertes, comités territoriaux, conférences et débats...

En ouverture de ces journées, l'APapp a organisé à la Cité des Sciences de Paris un Colloque le 1er avril, en coopération avec le FFFOD (Forum français pour la formation ouverte et à distance), intitulé « **Numérique, ordre et désordre des apprentissages** » avec pour problématique : *MOOC, SPOC et les réseaux sociaux numériques, une chance pour apprendre différemment, mieux et plus ; le défi est que tout le monde puisse en bénéficier ! Comment ? Avec qui ? À quelle échelle ? À quelles conditions ?*



Plus d'une centaine de participants se sont retrouvés pour cette journée. Un succès par la diversité du public (représentants de régions, de CARIF, d'OPCA, d'organisme de formation, d'universités et bien sûr d'APP) venus de toute la France et la qualité des intervenants et de leurs interventions.

**Trois idées fortes ont traversé les interventions de ce colloque.** 1/ Toute nouveauté technologique ne se traduit pas automatiquement en innovation pédagogique. Il faut distinguer innovation et effet de mode tout en prenant évidemment au sérieux la mutation sociétale que représente la diffusion quasi-universelle du numérique dans les pratiques de travail, de loisirs et donc d'apprentissage. 2/ Dans ces environnements de plus en plus « digitalisés », les apprentissages ne se font plus de la même manière et le rapport au savoir change mais le numérique ne porte pas seul la pédagogie. Il s'agit de trouver une alliance évolutive entre « Pédagogie & Technologie ». 3/ La posture du formateur se transforme, de celui (ou celle) qui « forme », il /elle est appelé(e) à devenir celui ou celle qui « accompagne ».

Une occasion pour l'APapp de rappeler que dans la mesure où l'objectif des APP est de développer l'autonomie des apprenants - autoformation accompagnée, posture de facilitateur du formateur APP - le numérique y a trouvé naturellement sa place.

*Echo de ces rencontres au sein de la presse : dépêche de l'AEF « Le e-learning pose des difficultés aux entreprises en raison du manque d'accompagnement des apprenants (colloque) » ; publication de Centre Inffo « L'autoformation par le numérique nécessite un réel accompagnement pédagogique (colloque Fffod-APapp) ».*

### Un groupement de 34 APP s'outille de la plateforme numérique Onlineformapro.

En 2014, l'APapp a porté un projet de location partagée d'une plateforme pour la diffusion et la gestion de formations en ligne. Après une étude comparative, le réseau a opté pour Onlineformapro.

## LA FORMATION DES ACTEURS APP

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APAPP. L'objectif est de répondre aux besoins de ses membres en termes d'expertise, de favoriser le développement de la démarche APP et de garantir une harmonie au sein du réseau et des équipes en termes de « qualité » pédagogique.

**En 2014, 103 professionnels des organismes labellisés APP ont été formés par l'APAPP.**

### LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE

3 sessions de formation à destination de 27 nouveaux coordonnateurs et formateurs APP. Ces formations sont essentielles car elles permettent d'entrer dans la dynamique du réseau et l'esprit de la mutualisation qui sont des principes forts et qui marquent la singularité du réseau.

### BATIR SON PLAN D'ACTION STRATEGIQUE A DESTINATION DES ENTREPRISES SUITE A LA REFORME

33 participants APP, sur 3 sessions, ont participé à cette formation animée par Marc Dennerly\* - Co-fondateur et directeur associé de C-CAMPUS, visant à appuyer les organismes dans leur démarche de développement. Une synthèse de cette formation, sous la forme d'un guide « Bâtir sa stratégie après la réforme 2014 », a été transmise à tous les membres du réseau.

*\* Marc Dennerly est intervenu lors du colloque du 1er avril sur le numérique et lors de la 2ème journée des assises autour du thème de la réforme de la formation professionnelles et des opportunités qu'elle offre au réseau.*

### RCCSP : ENTREE PAR COMPETENCES ET CREATION DE SUPPORTS CONTEXTUALISES

3 sessions ont été planifiées sur cette thématique, 31 personnes ont été formées. L'objectif de cette formation ; professionnaliser le réseau face aux exigences croissantes des OPCA et des entreprises pour la formation de leurs salariés ayant des difficultés sur les savoirs de base.

*Dans le cadre d'un partenariat avec le groupe ACCOR et la création d'une mallette pédagogique contextualisée aux métiers de l'hôtellerie, 102 professionnels APP avaient déjà été sensibilisés sur cette thématique en 2013.*

### OUTILS & RESSOURCES NUMERIQUES POUR CONFORTER L'AUTOFORMATION ACCOMPAGNEE

1 session, 11 participants. Cette session de deux jours a été animée par Jean Vanderspelden, consultant « Individualisation, FOAD, Apprenance, Numérique et Territoires » et partenaire historique du réseau APP.

## LE RESEAU DES APP EN CHIFFRES

Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de l'organisme de formation. L'APapp attache beaucoup d'importance aux statistiques APP, c'est un élément clé de communication et de suivi. Fin 2014, l'APapp s'est attachée à réajuster et réactualiser les tableaux sur la plateforme de saisie. En 2015, l'association se consacrera davantage sur le suivi de la qualité des saisies car, il apparait que les chiffres déclarés sont en dessous de l'activité réelle des APP.



**32 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

**30 000** personnes ont intégré un parcours de formation.

**Cela représente près de 2 400 000 heures de formation sur toute la période 2014.**

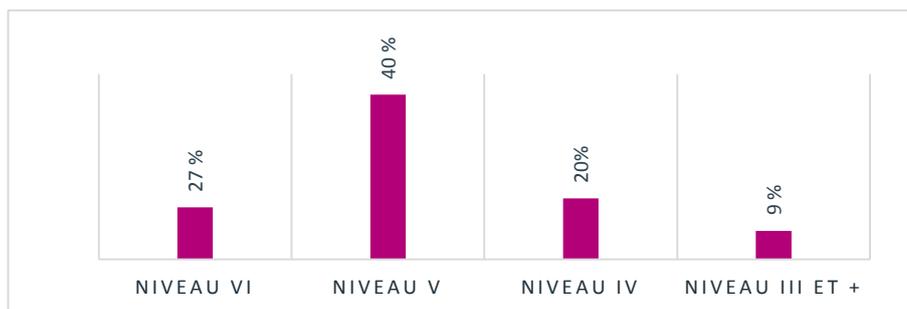
**La situation des personnes** : Les espaces APP accueillent majoritairement (74%) des demandeurs d'emploi, dont près de 30 % vont accéder à un autre statut après leur formation en APP : emploi, formation qualifiante, prolongement du parcours en APP. 17 % du public accueilli sont des salariés.

**La description des publics** : Depuis son origine, le réseau APP se distingue par l'accueil et la formation d'un public majoritairement féminin et de niveau V (niveau de formation validé par un CAP ou un BEP).



**67%**

**33%**



\*4% non déterminé



APapp – Association pour la Promotion du label APP  
SIRET : 499 088 060 000 29 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76  
Siège social : 8 bis rue de l'industrie – ile Lacroix – 76100 Rouen  
Téléphone : 06.15.04.14.39 – Mail : [contact@app-reseau.eu](mailto:contact@app-reseau.eu) – [www.app-reseau.eu](http://www.app-reseau.eu)